

à tel point qu'on peut le retirer et l'emmagasiner dans l'eau comme déchet ou comme sous-produit. Le combustible usé d'une telle installation peut être accumulé durant de nombreuses années et entreposé sans danger dans un espace relativement restreint. Cette manière de faire n'est pas possible quand des éléments de combustible enrichi sont retirés d'un réacteur, et pour deux raisons. La première, c'est que la teneur en matière fissile étant élevée on risquerait de déclencher des réactions en chaîne si on les comprimait et qu'on les émergeait. La seconde, c'est qu'ils contiennent encore de grandes quantités d'uranium enrichi et que, par conséquent, ils ont encore trop de valeur pour qu'on les considère comme des déchets. Il en va de même pour les réacteurs du Royaume-Uni ralentis au graphite et brûlant de l'uranium naturel. La combustion n'est pas assez poussée pour que le combustible usé puisse être considéré comme déchet. On doit le transporter à une usine de transformation chimique, le dissoudre et, par des procédés chimiques, en séparer l'uranium non brûlé qui servira de nouveau. De cette façon, tous les produits fissiles fortement radioactifs contenus dans le combustible finissent par être dispersés dans de grandes quantités de solutions. Les énormes quantités de liquide fortement radioactif posent un délicat problème d'élimination.

103. L'AECL, dans son travail en vue de donner de l'électricité nucléaire à prix économique au Canada prend toutes les précautions possibles pour assurer en même temps la sécurité des employés de cette industrie et celle du public canadien. En prenant de bonnes mesures de sécurité et en examinant d'avance la question sous tous ses angles, nous avons toute raison d'espérer que nous pourrons jouir des avantages de l'électricité d'origine nucléaire tout en courant beaucoup moins de risques qu'en ont courus dans le passé des entreprises de même envergure. Ordinairement, les habitudes de sécurité dans les autres industries ont été adoptées à la suite d'accidents. Pour éviter de nouveaux accidents, les industries ont adopté elles-mêmes des mesures de sécurité ou y ont été forcées par le gouvernement. Dans le domaine de l'énergie atomique, les responsables tant au Canada que dans les autres pays, ont établi dès le début des normes rigides afin d'éviter les accidents. Nous croyons que c'est la seule ligne de conduite prudente à adopter. Quand nous aurons une meilleure connaissance de la question et plus d'expérience, nous pourrons peut-être relâcher les normes en vigueur, mais nous n'en ferons rien tant que nous ne serons pas absolument certains de ce que nous faisons. En quinze ans d'activité, la société n'a eu à regretter aucun accident mortel ni aucun accident entraînant une perte de travail à cause de blessures imputables à la radiation.